

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT DU GERS****VILLE DE PAVIE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice :	19
Présents :	18
Procurations :	2
Votants :	18
Date de convocation :	16/06/2022
Votes Pour :	18
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du jeudi 20 juin 2022 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Eric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Alexandre DENEITS donne procuration à Jean-Michel BLAY, Mme Brigitte BAJON LALANNE à Mme Géraldine DUTREY

ABSENTE : Alexandra SAGOT

SECRETAIRE : Jacques GABRIEL

Délibération n° 2022-043**3.2 – Aliénations****Objet : Lotissement communal le Belvédère – Vente des macro-lots n° 4 et 24 (délibération rectificative)**

Vu le Code général des collectivités, notamment l'article 2241-1,

Vu le Code général des Impôts, notamment son article 278 relatif au taux de TVA réduit,

Vu la commercialisation par la vente de gré à gré des lots du lotissement le Belvédère,

Vu la délibération n°2020-067 du 18 juin 2020 fixant les prix des lots,

Vu l'accord du bailleur social ALTEAL (31770 Colomiers) pour l'acquisition des lots aux conditions ci-après mentionnées,

Vu l'avis favorable de la commission communale en date du 13 octobre 2020,

Vu l'avis de France Domaine n° 7300-SD en date du 14 décembre 2020,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-134 en date du 16 décembre 2020, transmise au contrôle de légalité le 18 janvier 2021,

Considérant la qualité de bailleur social de l'acquéreur lui permettant l'application d'un taux réduit de TVA à 10% pour les acquisitions de terrains à bâtir destinées à des opérations de logement social,

Monsieur le Maire propose de modifier le taux de TVA applicable concernant les ventes des lots ainsi que suit :

MACRO LOT	Adresses	Réf. cadastrales	Superficie en m ²	Nom de l'acquéreur	TVA sur marge (10 %) en €	Prix de vente en €
4	1 rue Claude Monet	BR 139	528	ALTEAL (31770 Colomiers)	2 297.06	25 500.00 HT soit 27 797.06 TTC
24	10 rue Claude Monet	BR 159	939	ALTEAL (31770 Colomiers)	3 400.18	38 500.00 HT soit 41 900.18 TTC

Les frais relatifs à ces transactions seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la modification du taux de TVA applicable (10%) applicable à la vente des lots aux conditions décrites dans le tableau ci-dessus,
- Autorise monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les actes et documents afférents à ces ventes à intervenir par acte notarié.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à PAVIE, le 06 juillet 2022

Le Maire,



Jean Michel BLAY